



ÉCHELLE D'ÉVALUATION EN AVC
Score de Rankin modifié (mRs)

mRS antérieur :

DEGRÉ D'INCAPACITÉ	SCORE	
Aucun symptôme	0	<input type="checkbox"/>
Aucune incapacité malgré les symptômes; capable d'effectuer toutes les tâches et activités habituelles.	1	<input type="checkbox"/>
Handicap léger : incapable d'effectuer toutes les activités antérieures, mais capable de s'occuper de ses propres affaires sans assistance.	2	<input type="checkbox"/>
Handicap modéré : nécessite de l'aide, mais capable de marcher sans assistance.	3	<input type="checkbox"/>
Handicap modérément grave : incapable de marcher sans assistance et incapable de s'occuper de ses propres besoins corporels sans assistance.	4	<input type="checkbox"/>
Handicap grave : alité, incontinent et nécessitant de l'attention et des soins infirmiers constants.	5	<input type="checkbox"/>
Décès Date décès :	6	<input type="checkbox"/>

Commentaires :	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
-----------------------	--

Références :
 Centre hospitalier de l'Université de Montréal. Score de Rankin modifié (mRS).
 Marotta, C. A. & Banks, J.L. (2007). Outcomes validity and reliability of the modified Rankin scale: implications for stroke clinical trials: a literature review and synthesis. Stroke, 38 (3).1091-1096.

Date	Heure	Signature du médecin	No de permis